

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2160

5 septembre 2008

SOMMAIRE

ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.	103656	L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.)	103668
ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.	103655	LSREF Lux Investments VI S.à r.l.	103656
Agrabah S.A.	103651	LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l.	103676
Alban Company Sàrl	103652	Luxcos S.A.	103669
Amadis S.A.	103673	Lynxis S.A.	103675
AMS Services S.à r.l.	103668	Macca Holding S.A.	103680
Ancienne E.F.G.	103675	Mill Street Finance S.à r.l.	103654
Avion S.A.	103651	MTC International S.A.	103677
Bankinter International Fund Sicav	103665	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	103664
Bressart Finance S.A.	103676	photogen	103652
Capricho s.à.r.l.	103676	Photon S.à r.l.	103662
Castello (Lux) Holdings S.à.r.l.	103667	PME Consulting S.à.r.l.	103672
Cedamco S.A.	103665	Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l.	103671
Cimenterie Immobilière S.à r.l.	103669	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l.	103670
Colart International S.A.	103665	Research & Development International S.A.	103680
Complus Holding S.A.	103669	Rosch Beteiligung SA	103680
Crema Holdings Sàrl	103634	Sage Holdings S.à r.l.	103678
Cycle Operation S.A.	103671	Sage Holdings S.à r.l.	103676
Dano S.A.	103672	Saltus S.A.	103666
Euroconsulting S.à.r.l.	103672	San Luis S.A.	103667
Finimmo Holding S.A.	103655	Solenza Investments S.A. Holding	103674
GDX International Holdings S. à r. l.	103662	Superga Trademark S.A.	103666
GENPASA Environmental Holdings S.à r.l.	103661	Sweet World S.A.	103669
Gingembre S.à r.l.	103673	Tate & Lyle European Finance, S.à r.l. ..	103634
Grand Duchy Finance S.à r.l.	103672	Th-VEST HOLDING S.A.	103667
Haladin S.A.	103634	Tradboat S.A.	103671
Ignis et Glaciers S.à.r.l.	103671	Triagoz S.A.	103662
International Engineering Holding S.A. ..	103651	Twins Investments International	103655
International Engineering Holding S.à.r.l.	103651	Twins Investments International	103655
Jamin S.A.	103634	Viva Gestions Hôtelières S.A.	103669
KBC Access Fund Conseil Holding	103666	WANEES Luxembourg S.A.	103674
Kreizheck S.à r.l.	103673		
Kurt s.à r.l. Entreprise et Immobilière ..	103673		

Tate & Lyle European Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 97.343.

Le bilan rectifié au 31 mars 2005 (remplace le bilan déposé le 14/12/2006 avec la référence BX/04041, et référence L070000964 du 03/01/2007) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008106087/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08473. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Jamin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008106096/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04450. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Haladin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.280.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008106102/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04447. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Crema Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.810.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 139.898.

In the year two thousand eight, the fourteenth day of July,

before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 11 a.m.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Crema Holdings SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, in the process

of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on June 17, 2008 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared Crema Investments SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder),

hereby represented by M^e Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 14, 2008,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of all of the Company's existing issued shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each into shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is consequently represented by 62,500 (sixty-two thousand five hundred) shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each.

2. Designation of the current issued shares of the Company into eight classes of ordinary shares and conversion of the existing 62,500 (sixty-two thousand five hundred) shares in the issued share capital of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each, into (i) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), (ii) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares), (iii) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares), (iv) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares), (v) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) class E ordinary shares (the Class E Ordinary Shares), (vi) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) class F ordinary shares (the Class F Ordinary Shares), (vii) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) class G ordinary shares (the Class G Ordinary Shares) and (viii) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) class H ordinary shares (the Class H Ordinary Shares), all such shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each.

3. Creation of (i) 10% cumulative redeemable preference shares (the Class A Preference Shares) having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each and (ii) 10% cumulative redeemable preference shares (the Class B Preference Shares) having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each and increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,810,000 (seven million eight hundred ten thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), to EUR 7,822,500 (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred Euro), by way of the issue of 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class A Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class B Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class C Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class D Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class E Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class F Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class G Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class H Ordinary Shares, 19,143,072 (nineteen million one hundred forty-three thousand seventy-two) new Class A Preference Shares and 19,071,428 (nineteen million seventy-one thousand four hundred twenty-eight) new Class B Preference Shares of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each.

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above.

5. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 7,822,500 (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred Euro) represented by 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class A Ordinary Shares, 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class B Ordinary Shares, 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class C Ordinary Shares, 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class D Ordinary Shares, 112,249 (one hundred twelve thousand two hundred forty-nine) Class E Ordinary Shares, 112,249 (one hundred twelve thousand two hundred forty-nine) Class F Ordinary Shares, 112,249 (one hundred twelve thousand two hundred forty-nine) Class G Ordinary Shares, 112,249 (one hundred twelve thousand two hundred forty-nine) Class H Ordinary Shares, 19,143,072 (nineteen million one hundred forty-three thousand seventy-two) Class A Preference Shares and 19,071,428 (nineteen million seventy-one thousand four hundred twenty-eight) Class B Preference Shares of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each to EUR 7,810,000 (seven million eight hundred ten thousand Euro) by way of the cancellation of 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class A Ordinary Shares, 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class B Ordinary Shares, 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class C Ordinary Shares, 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class D Ordinary Shares, 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class E Ordinary Shares, 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class F Ordinary Shares, 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class G Ordinary Shares and 7,812 (seven thousand eight hundred

twelve) Class H Ordinary Shares, all such shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by Crema Investments SARL of all its assets and liabilities.

6. Subsequent amendment to article 5. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 1., 2., 3. and 5. above.

7. Amendments to articles 6., 15. and 16. of the Articles.

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all of the Company's existing issued shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each into shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is consequently represented by 62,500 (sixty-two thousand five hundred) shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to designate the current issued shares of the Company into eight classes of ordinary shares and to convert the existing 62,500 (sixty-two thousand five hundred) shares in the issued share capital of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each, into (i) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class A Ordinary Shares, (ii) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class B Ordinary Shares, (iii) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class C Ordinary Shares, (iv) 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class D Ordinary Shares, (v) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class E Ordinary Shares, (vi) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class F Ordinary Shares, (vii) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class G Ordinary Shares and (viii) 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class H Ordinary Shares, all such shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create the Class A Preference Shares and the Class B Preference Shares and to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,810,000 (seven million eight hundred ten thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), to EUR 7,822,500 (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred Euro), by way of the issue of 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class A Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class B Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class C Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class D Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class E Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class F Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class G Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class H Ordinary Shares, 19,143,072 (nineteen million one hundred forty-three thousand seventy-two) new Class A Preference Shares and 19,071,428 (nineteen million seventy-one thousand four hundred twenty-eight) new Class B Preference Shares of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class A Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class B Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class C Ordinary Shares, 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) new Class D Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class E Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class F Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class G Ordinary Shares, 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) new Class H Ordinary Shares, 19,143,072 (nineteen million one hundred forty-three thousand seventy-two) new Class A Preference Shares and 19,071,428 (nineteen million seventy-one thousand four hundred twenty-eight) new Class B Preference Shares of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached balance sheet (the Assets and Liabilities) comprising in particular but not limited to:

- all the shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company;

- all the quotas held by the Sole Shareholder in the capital of Solenoide S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office in Milan, at Via Camperio No. 9, registered with the Register of Enterprises of Milan under the number 06259720966;

- liabilities in an aggregate amount of EUR 2,375 (two thousand three hundred seventy-five Euro);

- all other assets and all other liabilities generally whatsoever and without exception held by the Sole Shareholder as at the date hereof.

The contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of EUR 39,050,000 (thirty-nine million fifty thousand Euro) is to be allocated as follows:

- an amount of EUR 7,810,000 (seven million eight hundred ten thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class A Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class B Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class C Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class D Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class E Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class F Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class G Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 83,550 (eight-three thousand five hundred fifty Euro) shall be allocated to the Class H Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below);

- an amount of EUR 15,314,458 (fifteen million three hundred fourteen thousand four hundred fifty-eight Euro) shall be allocated to the Class A Preference Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below); and

- an amount of EUR 15,257,142 (fifteen million two hundred fifty-seven thousand one hundred forty-two Euro) shall be allocated to the Class B Preference Share Premium Reserve Account (as defined in the amended article 5 of the Articles adopted under the Sixth Resolution below).

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder dated July 14, 2008 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 39,050,000 (thirty-nine million fifty thousand Euro).

The value of the contribution of the Assets and Liabilities has been certified to the undersigned notary by a certificate dated July 14, 2008 issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence:

"1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as per July 14, 2008;

2. the quotas it holds in the capital of Solenoide S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office in Milan, at Via Camperio No. 9, registered with the Register of Enterprises of Milan under the number 06259720966 (the Italian Quotas) and in the capital of the Company (the Luxco Shares) are fully paid-up.

3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Quotas and Luxco Shares and possesses the power to dispose of the Italian Quotas and Luxco Shares.

4. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 39,050,000 (thirty nine million fifty thousand Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

5. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

6. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder."

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 7,822,500 (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred Euro) represented by 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class A Ordinary Shares, 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class B Ordinary Shares, 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class C Ordinary Shares, 112,251 (one hundred twelve thousand two hundred fifty-one) Class D Ordinary Shares, 112,249 (one hundred twelve thousand two hundred forty-nine) Class E Ordinary Shares, 112,249 (one hundred twelve thousand two hundred forty-nine) Class G Ordinary Shares, 112,249 (one hundred twelve thousand two hundred forty-nine) Class H Ordinary Shares, 19,143,072 (nineteen million one hundred forty-three thousand seventy-two) Class A Preference Shares and 19,071,428 (nineteen million seventy-one thousand four hundred twenty-eight) Class B Preference Shares of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each to EUR 7,810,000 (seven million eight hundred ten thousand Euro) by way of the cancellation of 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class A Ordinary Shares, 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class B Ordinary Shares, 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class C Ordinary Shares, 7,813 (seven thousand eight hundred thirteen) Class D Ordinary Shares, 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class E Ordinary Shares, 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class F Ordinary Shares, 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class G Ordinary Shares and 7,812 (seven thousand eight hundred twelve) Class H Ordinary Shares, all such shares having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by the Sole Shareholder of all the Assets and Liabilities.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 the Articles in order to reflect the changes adopted above, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 7,810,000 (seven million eight hundred ten thousand Euro) represented by 39,050,000 (thirty-nine million fifty thousand) shares divided into (i) 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) Class A Ordinary Shares, (ii) 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) Class B Ordinary Shares, (iii) 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) Class C Ordinary Shares, (iv) 104,438 (one hundred four thousand four hundred thirty-eight) Class D Ordinary Shares, (v) 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) Class E Ordinary Shares, (vi) 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) Class F Ordinary Shares, (vii) 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) Class G Ordinary Shares, (viii) 104,437 (one hundred four thousand four hundred thirty-seven) Class H Ordinary Shares, (ix) 19,143,072 (nineteen million one hundred forty-three thousand seventy-two) Class A Preference Shares and (x) 19,071,428 (nineteen million seventy-one thousand four hundred twenty-eight) Class B Preference Shares of the Company, having a par value of EUR 0.20 (twenty Cents) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of General Meeting adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any share premium paid in respect of the Class A Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class A Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of the Class B Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class B Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of the Class C Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class C Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of the Class D Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class D Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of the Class E Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class E Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of the Class F Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class F Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of the Class G Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class G Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of the Class H Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class H Ordinary Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of any Class A Preference

Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class A Preference Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of any Class B Preference Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class B Preference Share Premium Reserve Account) of the Company.

5.4. The Class A Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class B Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class B Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class C Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class C Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class D Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class D Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class E Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class E Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class F Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class F Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class G Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class G Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class H Ordinary Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class H Ordinary Shares, subject to the Articles. The Class A Preference Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Preference Shares, subject to the Articles. The Class B Preference Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class B Preference Shares, subject to the Articles.

5.5 For the purpose of the Articles, (i) the ordinary shares of class A in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class A Ordinary Shares", (ii) the ordinary shares of class B in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class B Ordinary Shares", (iii) the ordinary shares of class C in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class C Ordinary Shares", (iv) the ordinary shares of class D in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class D Ordinary Shares", (v) the ordinary shares of class E in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class E Ordinary Shares", (vi) the ordinary shares of class F in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class F Ordinary Shares", (vii) the ordinary shares of class G in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class G Ordinary Shares", (viii) the ordinary shares of class H in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class H Ordinary Shares" (ix) the class A preference shares in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class A Preference Shares" and (x) the class B preference shares in the share capital of the Company, in issue from time to time, are referred to as the "Class B Preference Shares"

Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of ordinary shares (the Ordinary Shares) and/or to any or all of the above the Class A Preferences Shares and/or Class B Preferences Shares (the Preference Shares), depending on the context and as applicable."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 6., 15. and 16. of the Articles, which shall henceforth read as follows
" **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its shares at the option of the Company, provided that:

(i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the Company;

(ii) sufficient distributable reserves are available to pay the redemption price in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the Company as of the redemption date, to be prepared by the Board.

Redemption (including the redemption price) shall be decided in accordance with applicable law and by the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 11.2.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Ordinary Shares through repurchase and cancellation of all the Ordinary Shares in issue in

such class(es). For the purposes of this article 6.5, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- **Available Amount** means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- **Available Cash** means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- **Available Cash per Share** means in respect of a class of shares, the Available Cash divided by the number of Ordinary Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled;

- **Cancellation Value Per Share** means (i) the par value per Ordinary Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of Ordinary Shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled;

- **Class A Interim 2008 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Ordinary Shares;

- **Class B Interim 2009 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Ordinary Shares;

- **Class C Interim 2010 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Ordinary Shares;

- **Class D Interim 2011 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Ordinary Shares;

- **Class E Interim 2012 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Ordinary Shares;

- **Class F Interim 2013 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Ordinary Shares;

- **Class G Interim 2014 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Ordinary Shares;

- **Class H Interim 2015 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Ordinary Shares;

- **Class Period** means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, and the Class H Period (as defined below);

- **Interim Accounts** means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- **Interim Account Date** means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of Ordinary Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

6.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Ordinary Shares, the holders of the repurchased and cancelled class(es) of Ordinary Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

6.7 Each class of Ordinary Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

6.7.1 The period for Class A Ordinary Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being June 17, 2008, and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");

6.7.2 The period for Class B Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period");

6.7.3 The period for Class C Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period");

6.7.4 The period for Class D Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");

6.7.5 The period for Class E Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2012 Interim Accounts (the "Class E Period");

6.7.6 The period for Class F Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2013 Interim Accounts (the "Class F Period");

6.7.7 The period for Class G Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2014 Interim Accounts (the "Class G Period"); and

6.7.8 The period for Class H Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period").

6.7.9 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

6.8 In the event a class of Ordinary Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Ordinary Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class H Period and the classes of Ordinary Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 6.7.1 to 6.7.9 shall come in the order of Class A to Class H (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.9 In the case of a redemption of a class of Ordinary Shares, the holders of such class of Ordinary Shares shall receive the Cancellation Value Per Share provided that where the Cancellation Value Per Share so determined exceeds the Available Cash Per Share, the Cancellation Value Per Share shall be equal to the Available Cash per Share."

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Subject to the allocation of net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in article 15.1 above, the General Meeting may distribute dividends in the following order of priority:

(i) the holder(s) of Class A Preference Shares shall be entitled (subject always to compliance with the requirements of article 1154 of the Civil Code) to a cumulative annual preferred dividend equal to 10% (ten percent) of the sum of the nominal value per Class A Preference Share plus a pro rata portion of the Class A Preference Share Premium plus all previously accrued but unpaid Class A Preference Dividends (as defined below) plus such additional amounts as may be determined by the General Meeting (such sum, the Class A Preference Reference Amount) calculated on the basis of a year of 365/366 days and the actual number of days elapsed, exclusively attributed to such Class A Preference Share (the Class A Preference Dividend). In case the Class A Preference Dividend is not paid in a given year, such amount shall accrue and be included in the Class A Preference Reference Amount used to calculate subsequent Class A Preference Dividends. Each Class A Preference Dividend shall be payable yearly, on 31 December of every year. The holder(s) of Class A Preference Shares will not be entitled to any dividend other than the Class A Preference Dividend. The Class A Preference Dividend shall be paid prior to the allocation of any net profits to reserves other than reserves required to be maintained pursuant to the Law;

(ii) the holder(s) of Class B Preference Shares shall be entitled (subject always to compliance with the requirements of article 1154 of the Civil Code) to a cumulative annual preferred dividend equal to 10% (ten percent) of the sum of the nominal value per Class B Preference Share plus a pro rata portion of the Class B Preference Share Premium plus all previously accrued but unpaid Class B Preference Dividends (as defined below) plus such additional amounts as may be determined by the General Meeting (such sum, the Class B Preference Reference Amount) calculated on the basis of a year of 365/366 days and the actual number of days elapsed, exclusively attributed to such Class B Preference Share (the Class B Preference Dividend). In case the Class B Preference Dividend is not paid in a given year, such amount shall accrue and be included in the Class B Preference Reference Amount used to calculate subsequent Class B Preference Dividends. Each Class B Preference Dividend shall be payable yearly, on 31 December of every year. The holder(s) of Class B Preference Shares will not be entitled to any dividend other than the Class B Preference Dividend. The Class B Preference Dividend shall be paid prior to the allocation of any net profits to reserves other than reserves required to be maintained pursuant to the Law;

(iii) the holder(s) of Ordinary Shares shall not be entitled to any dividend until the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares have received the full amount of dividend to which they are entitled in accordance with the paragraphs above.

For the avoidance of doubt, the Class B Preference Shares shall, with respect to payment rights, redemption and dividend rights, rank senior to the classes of Class A Preference Shares.

15.3. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.4. Interim dividends may be distributed by the General Meeting, at any time, in compliance with the provisions of article 15.2 under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company."

"16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. In the event of a liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied:

(i) firstly, in repayment to the holder(s) of the Class B Preference Shares (if any such shares are then outstanding) of the Class B Preferential Liquidation Right, such payment to be made on an equal per share basis;

(ii) secondly, in repayment to the holder(s) of the Class A Preference Shares (if any such shares are then outstanding) of the Class A Preferential Liquidation Right, such payment to be made on an equal per share basis;

(i) thirdly, the surplus shall be distributed pro rata, on an equal per share basis among the holder(s) of the Ordinary Shares (if any such shares are then outstanding).

If upon any liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among shareholders shall be insufficient to make payment of the Class A Preferential Liquidation Right and the Class B Preferential Liquidation Right in full to all holders of the Preference Shares, then such assets shall be distributed among the holders of the Preference Shares, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

For the purpose of this clause 16.2, Class A Preferential Liquidation Right shall mean the sum equal to any arrears and accruals of the unpaid preference dividend that the General Meeting may have resolved pursuant to article 15.2 above to allocate to the holder(s) of Class A Preference Shares to be calculated down to the date of return of capital and to be payable whether or not such unpaid preference dividend has been declared or earned, less any return on capital, such payment to be made on an equal per share basis; Class B Preferential Liquidation Right shall mean the sum equal to any arrears and accruals of the unpaid preference dividend that the General Meeting may have resolved pursuant to article 15.2 above to allocate to the holder(s) of Class B Preference Shares to be calculated down to the date of return of capital and to be payable whether or not such unpaid preference dividend has been declared or earned, less any return on capital, such payment to be made on an equal per share basis."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 8,500.- Euros.

Capital Duty exemption

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de juillet,

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 11 heures,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Crema Holdings SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 17 juin 2008 suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu Crema Investments SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représenté par M^e Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée du 14 juillet 2008,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Conversion de toutes les parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune et constatation que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est par conséquent représenté par 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur de EUR 0,20 (vingt cents) chacune.

2. Désignation des parts sociales de la Société actuellement émises en huit classes de parts sociales ordinaires et conversion des 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales existantes dans le capital social émis de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune, en (i) 7.813 (sept mille huit cent treize) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), (ii) 7.813 (sept mille huit cent treize) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B), (iii) 7.813 (sept mille huit cent treize) parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales Ordinaires de Classe C), (iv) 7.813 (sept mille huit cent treize) parts sociales ordinaires de classe D (les Parts Sociales Ordinaires de Classe D), (v) 7.812 (sept mille huit cent douze) parts sociales ordinaires de classe E (les Parts Sociales Ordinaires de Classe E), (vi) 7.812 (sept mille huit cent douze) parts sociales ordinaires de classe F (les Parts Sociales Ordinaires de Classe F), (vii) 7.812 (sept mille huit cent douze) parts sociales ordinaires de classe G (les Parts Sociales Ordinaires de Classe G), et (viii) 7.812 (sept mille huit cent douze) parts sociales ordinaires de classe H (les Parts Sociales Ordinaires de Classe H), toutes les parts sociales susvisées ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune.

3. Création de (i) de parts sociales privilégiées de classe A rachetables cumulatives à 10% (les Parts Sociales Privilégiées de Classe A), ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune et (ii) de parts sociales privilégiées de classe B rachetables cumulatives à 10% (les Parts Sociales Privilégiées de Classe B), ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune et augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 7.810.000 (sept millions huit cent dix mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 7.822.500 (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros), par l'émission de 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 19.143.072 (dix-neuf millions cent quarante-trois mille soixante-douze) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe A et 19.071.428 (dix-neuf millions soixante et onze mille quatre cent vingt-huit) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune.

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 3. ci-dessus.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 7.822.500 (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 19.143.072 (dix-neuf millions cent quarante-trois mille soixante-douze) Parts Sociales Privilégiées de Classe A et 19.071.428 (dix-neuf millions soixante et onze mille quatre cent vingt-huit) Parts Sociales Privilégiées de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune à EUR 7.810.000 (sept millions huit cent dix mille euros) par l'annulation de 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 7.813 (sept mille huit

cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, et 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, toutes les parts sociales susvisées ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport par Crema Investments SARL de tous ses actifs et passifs.

6. Modification subséquente de l'article 5. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés sous les points 1., 2., 3. et 5. ci-dessus.

7. Modification des articles 6., 15. et 16. des Statuts.

8. Modification du registre des associés de la Société en vue de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société d'agir pour le compte de la Société aux fins d'enregistrer les changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

9. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune et constate que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est par conséquent représenté par 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur de EUR 0,20 (vingt cents) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de désigner les parts sociales de la Société actuellement émises en huit classes de parts sociales ordinaires et de convertir les 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales existantes dans le capital social émis de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune, en (i) 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, (ii) 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, (iii) 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, (iv) 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, (v) 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, (vi) 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, (vii) 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, et (viii) 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, toutes les parts sociales susvisées ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer des Parts Sociales Privilégiées de Classe A et des Parts Sociales Privilégiées de Classe B et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.810.000 (sept millions huit cent dix mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 7.822.500 (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros), par l'émission de 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 19.143.072 (dix-neuf millions cent quarante-trois mille soixante-douze) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe A et 19.071.428 (dix-neuf millions soixante et onze mille quatre cent vingt-huit) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 19.143.072 (dix-neuf millions cent quarante-trois mille soixante-douze) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe A et 19.071.428 (dix-neuf millions soixante et onze mille quatre cent vingt-huit) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune

et libérer entièrement ces parts sociales par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs décrits sur le bilan annexé (les Actifs et Passifs) en ce compris mais ne se limitant pas à:

- toutes les parts sociales que l'Associé Unique détient dans le capital social de la Société;
- tous les quotas détenus par l'Associé Unique dans le capital social de la société Solenoide S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à Milan, Via Camperio No. 9, immatriculée au registre des sociétés de Milan sous le numéro 06259720966;
- des dettes d'un montant total de EUR 2.375 (deux mille trois cent soixante-quinze euros);
- tous les autres actifs et tous les autres passifs quels qu'ils soient et sans exception que l'Associé Unique détient à la date des présentes.

L'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société d'un montant total de EUR 39.050.000 (trente-neuf millions cinquante mille euros) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de EUR 7.810.000 (sept millions huit cent dix mille euros) sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société;
- un montant de EUR 83.550 (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe A (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la cinquième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 83.550 (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe B (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la cinquième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 83.550 (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe C (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la cinquième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 83.550 (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe D (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la cinquième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 83.550 (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe E (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la cinquième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 83.550 (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe F (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la cinquième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 83.550 (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe G (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la cinquième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 15.314.458 (quinze millions trois cent quatorze mille quatre cent cinquante-huit euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe A (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la sixième résolution ci-dessous);
- un montant de EUR 15.257.142 (quinze millions deux cent cinquante-sept mille cent quarante-deux euros) sera affecté au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe B (tel que défini dans le nouvel article 5 des Statuts adopté par la sixième résolution ci-dessous).

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documentée par, entre autres, un bilan de l'Associé Unique daté du 14 juillet 2008 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique, qui atteste que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est évaluée à au moins EUR 39.050.000 (trente-neuf millions cinquante mille euros).

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 14 juillet 2008 délivrée par la gérance de l'Associé Unique et reconnue et approuvée par la gérance de la Société dont les dispositions essentielles sont reproduites ci-après:

"1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par l'Associé Unique à la Société sont indiqués sur le bilan au 14 juillet 2008 ci-joint;

2. les quotas détenus par l'Associé Unique dans le capital social de la société Solenoide S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à Milan, Via Camperio No. 9, immatriculée au registre des sociétés de Milan sous le numéro 06259720966 (les Quotas Italiens) et dans le capital de la Société (les Parts Sociales de la Société Luxco) sont entièrement libérées;

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Quotas Italiens et des Parts Sociales de la Société Luxco et possède le droit d'en disposer;

4. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société d'après le bilan ci-joint est évaluée au moins à EUR 39.050.000 (trente-neuf millions cinquante mille euros) et depuis la date du bilan il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

5. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont soumis à aucune restriction ou nantissement ou droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

6. toutes les formalités afin de transférer la propriété légale des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique."

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 7.822.500 (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 112.251 (cent douze mille deux cent cinquante et une) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 112.249 (cent douze mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 19.143.072 (dix-neuf millions cent quarante-trois mille soixante-douze) Parts Sociales Privilégiées de Classe A et 19.071.428 (dix-neuf millions soixante et onze mille quatre cent vingt-huit) Parts Sociales Privilégiées de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune à EUR 7.810.000 (sept millions huit cent dix mille euros) par l'annulation de 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 7.813 (sept mille huit cent treize) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, et 7.812 (sept mille huit cent douze) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, toutes les parts sociales susvisées ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport par l'Associé Unique des Actifs et Passifs.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts en vue de refléter les changements adoptés ci-dessus, de sorte que cet article ait dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 7.810.000 (sept millions huit cent dix mille euros) représenté par 39.050.000 (trente-neuf millions cinquante mille) parts sociales divisées en (i) 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, (ii) 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, (iii) 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, (iv) 104.438 (cent quatre mille quatre cent trente-huit) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, (v) 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, (vi) 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, (vii) 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, (viii) 104.437 (cent quatre mille quatre cent trente-sept) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, (ix) 19.143.072 (dix-neuf millions cent quarante-trois mille soixante-douze) Parts Sociales Privilégiées de Classe A et (x) 19.071.428 (dix-neuf millions soixante et onze mille quatre cent vingt-huit) Parts Sociales Privilégiées de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0.20 (vingt centimes) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe A à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe A) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe B à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe B) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe C à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe C) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe D à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe D) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe E à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe E) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe F à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe F) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe G à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe G) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe H à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le

Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de Classe H) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour toutes Parts Sociales Privilégiées de Classe A à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe A) de la Société. Toute prime d'émission, versée pour toutes Parts Sociales Privilégiées de Classe B à leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe B) de la Société.

5.4 Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe A peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe A, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe B peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe B, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe C peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe C, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe D peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe D, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe E peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe E, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe F peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe F, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe G peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe G, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires de Classe H peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe H, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe A peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Privilégiées de Classe A, sous réserve des Statuts. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe B peut être intégré dans le capital social de la Société, contre émission de Parts Sociales Privilégiées de Classe B, sous réserve des Statuts.

5.5 Pour les besoins des Statuts, (i) les parts sociales ordinaires de classe A dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A", (ii) les parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B", (iii) les parts sociales ordinaires de classe C dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe C", (iv) les parts sociales ordinaires de classe D dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe D", (v) les parts sociales ordinaires de classe E dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe E", (vi) les parts sociales ordinaires de classe F dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe F", (vii) les parts sociales ordinaires de classe G dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe G", (viii) les parts sociales ordinaires de classe H dans le capital social de la Société, émises de temps à autre, sont désignées les "Parts Sociales Ordinaires de Classe H", (ix) les parts sociales privilégiées de classe A dans le capital social de la Société, émises de temps en temps, sont désignées les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A" et (x) les parts sociales privilégiées de classe B dans le capital social de la Société, émises de temps en temps, sont désignées les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B".

Toute référence ci-après à une "part sociale" ou à des "parts sociales" s'interprétera comme une référence à une ou à toutes les classes des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et/ou à une ou à toutes les Parts Sociales Privilégiées de Classe A et/ou les Parts Sociales Privilégiées de Classe B (les Parts Sociales Privilégiées), en tenant compte du contexte et si applicable."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 6., 15. et 16. des Statuts de sorte qu'ils aient dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses parts sociales rachetables au choix de la Société à condition que:

(i) le rachat est accompagné d'une réduction du capital social de la Société

(ii) des réserves distribuables suffisantes sont disponibles pour payer le prix de rachat dépassant la valeur nominale des parts sociales à racheter, ces réserves distribuables sont à documenter par des comptes intérimaires de la Société préparés par le Conseil à la date du rachat.

Le rachat (en ce compris le prix de rachat) sera décidé conformément à la loi applicable et par l'Assemblée, conformément à l'article 11.2.

6.5 Le capital social de la Société peut être réduit par annulation de parts sociales - en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Ordinaires - par rachat et annulation de toutes les Parts Sociales Ordinaires émises dans cette (ces) classe(s). Pour les besoins de cet article 6.5., les termes ci-après commençant par une lettre majuscule auront la signification suivante:

- **Montant Disponible** signifie le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à une réserve qui sera établie conformément à la loi ou à ces statuts, déterminé sur base de Comptes Intérimaires pour la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant);

- **Liquidités Disponibles** signifie le montant total des liquidités détenues par la Société (excepté toutefois les dépôts à terme dont la date d'échéance est distante de plus de six (6) mois), tout instruments financiers immédiatement cessibles, les obligations et les lettres de crédits, les créances à recevoir qui d'après l'avis du Conseil seront réglées à court terme, mais REDUIT du montant de toutes dettes de la Société ayant un terme à échoir distant de moins de six (6) mois, déterminé sur base de Comptes Intérimaires pour la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant);

- **Liquidités Disponibles par Part Sociale** signifie pour une classe de parts sociales, le montant des Liquidités Disponibles divisé par le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises dans la classe devant être rachetée et annulée;

- **Valeur d'Annulation Par Part Sociale** signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale Ordinaire à annuler plus (i) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises dans la(les) classe(s) à racheter et à annuler;

- **Comptes Intérimaires 2008 de Classe A** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe A;

- **Comptes Intérimaires 2009 de Classe B** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe B;

- **Comptes Intérimaires 2010 de Classe C** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe C;

- **Comptes Intérimaires 2011 de Classe D** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe D;

- **Comptes Intérimaires 2012 de Classe E** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe E;

- **Comptes Intérimaires 2013 de Classe F** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe F;

- **Comptes Intérimaires 2014 de Classe G** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe G;

- **Comptes Intérimaires 2015 de Classe H** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe H;

- **Période de Classe** signifie chacune des Durée de Classe A, Durée de Classe B, Durée de Classe C, Durée de Classe D, Durée de Classe E, Durée de Classe F, Durée de Classe G, et Durée de Classe H (tel que défini ci-dessous);

- Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires en question;

- **Date des Comptes Intérimaires** signifie la date qui n'intervient pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la(les) classe(s) de Parts Sociales Ordinaires concernée(s), à condition que cette date ne puisse pas être plus tard que le dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant la date de commencement de la période en question.

6.6 En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Ordinaires, les détenteurs de classe(s) de Parts Sociales Ordinaires rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la(les) classe(s) concernée(s) qu'ils détiennent et annulée(s).

6.7 Chaque classe de Parts Sociales Ordinaires donne droit à leurs détenteurs au pro rata de leur détention dans la classe en question, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la Période de Classe concernée à laquelle la classe se rapporte en vertu de ces statuts.

6.7.1 La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période débutant le jour où la Société a été constituée, c.-à-d. le 17 juin 2008 et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2008 de Classe A (la "Durée de Classe A");

6.7.2 La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période débutant le jour après la Période de Classe A et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de Classe B (la "Durée de Classe B");

6.7.3 La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période débutant après la Période de Classe B et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de Classe C (la "Durée de Classe C");

6.7.4 La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période débutant après la Période de Classe C et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de Classe D (la "Durée de Classe D");

6.7.5 La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période débutant après la Période de Classe D et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de Classe E (la "Durée de Classe C");

6.7.6 La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période débutant après la Période de Classe E et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de Classe F (la "Durée de Classe F");

6.7.7 La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période débutant après la Période de Classe F et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe G (la "Durée de Classe C"); et

6.7.8 La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période débutant après la Période de Classe G et s'achevant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe H (la "Durée de Classe H");

6.7.9 Pour éviter le moindre doute, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour une certaine classe, la Période de Classe pour cette classe s'achèvera le dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant la date de commencement de la Période de Classe en question.

6.8. Au cas où une classe de Parts Sociales Ordinaires n'a pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe en question, les détenteurs de cette classe auront droit, en cas de rachat et annulation de la classe en question, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera à la date suivant la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement une autre classe) et s'achèvera à la Date de Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Ordinaires, étant entendu que s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires, la Période de Classe pour cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant la date de commencement de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera après la Période de Classe H et les classes de Parts Sociales Ordinaires qui ne sont pas rachetées ni annulées durant leur Période en vertu de l'article 6.7.1 à 6.7.9 s'ordonneront de la Classe A à la Classe H (dans la mesure où elles n'auront pas été rachetées et annulées).

6.9. En cas de rachat d'une classe de Parts Sociales Ordinaires, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Ordinaires recevront la Valeur d'Annulation Par Part Sociale. Cependant, si la Valeur d'Annulation Par Part Sociale susvisée excède le montant des Liquidités Disponibles par Part Sociale, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera alors égale au montant des Liquidités Disponibles par Part Sociale."

" Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Sous réserve de l'affectation des bénéfices nets à la réserve légale de la manière prescrite à l'article 15.1 ci-dessus, l'Assemblée Générale peut distribuer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(i) les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe A auront droit (toujours sous réserve du respect des exigences de l'article 1154 du Code Civil) à un dividende préférentiel annuel cumulatif à 10% (dix pourcent) de la somme de la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée de Classe A plus une portion au pro rata de la Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe A plus tous les Dividendes Préférentiels de Classe A précédemment courus mais non payés (tel que défini ci-dessous) plus tous les montants supplémentaires que peut déterminer l'Assemblée Générale (cette somme, le Montant de Référence Préférentiel de Classe A) calculé sur la base annuelle de 365/366 jours et le nombre réel de jours écoulés, exclusivement attribué aux Parts Sociales Privilégiées de Classe A (le Dividende Préférentiel de Classe A). Si le Dividende Préférentiel de Classe A n'est pas payé une année donnée, ce montant augmentera et s'ajoutera au Montant de Référence Préférentiel de Classe A utilisé pour calculer les Dividendes Préférentiels de Classe A suivants. Le Dividende Préférentiel de Classe A est payable annuellement, chaque 31 décembre. Les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe A n'auront droit à aucun dividende autre que le Dividende Préférentiel de Classe A. Le Dividende Préférentiel de Classe A sera versé avant l'affectation des bénéfices nets aux réserves autres que la réserve légale.

(ii) les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe B auront droit (toujours sous réserve du respect des exigences de l'article 1154 du Code Civil) à un dividende préférentiel annuel cumulatif à 10% (dix pourcent) de la somme de la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée de Classe B plus une portion au pro rata de la Prime des Parts Sociales Privilégiées de Classe B plus tous les Dividendes Préférentiels de Classe B précédemment courus mais non payés (tel que défini ci-dessous) plus tous les montants supplémentaires que peut déterminer l'Assemblée Générale (cette somme, le Montant de Référence Préférentiel de Classe B) calculé sur la base annuelle de 365/366 jours et le nombre réel de jours écoulés, exclusivement attribué aux Parts Sociales Privilégiées de Classe B (le Dividende Préférentiel de Classe B). Si le Dividende Préférentiel de Classe B n'est pas payé une année donnée, ce montant augmentera et s'ajoutera au Montant de Référence Préférentiel de Classe B utilisé pour calculer les Dividendes Préférentiels de Classe B suivants. Le Dividende Préférentiel de Classe B est payable annuellement, chaque 31 décembre. Les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe B n'auront droit à aucun dividende autre que le Dividende Préférentiel de Classe B. Le Dividende Préférentiel de Classe B sera versé avant l'affectation des bénéfices nets aux réserves autres que la réserve légale.

(iii) les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'auront droit à aucun dividende jusqu'à ce que les détenteurs des Parts Sociales Privilégiées aient reçu l'intégralité du dividende auquel ils ont droit conformément aux paragraphes précédents.

Pour éviter le moindre doute, les droits de paiement, de rachat et de distribution des dividendes qui sont attachés aux Parts Sociales Privilégiées de Classe B auront la priorité sur les droits de paiement, de rachat et de distribution des dividendes attachés aux Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

15.3. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, en accord avec les dispositions de l'article 15.2, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société."

"16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la moitié (1/2) des Associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être nécessairement associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles à la distribution entre les associés s'appliqueront:

(i) premièrement, au remboursement aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe B (si telles parts sociales sont encore en circulation) du Droit de Liquidation Préférentiel de Classe B, ce paiement s'effectuera sur base égale par part sociale;

(ii) deuxièmement, au remboursement aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe A (si telles parts sociales sont encore en circulation) du Droit de Liquidation Préférentiel de Classe A, ce paiement s'effectuera sur base égale par part sociale;

(iii) troisièmement, le surplus sera distribué au pro rata, sur base égale par part sociale, entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (si de telles parts sociales sont encore en circulation).

Si lors d'une liquidation ou dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles à la distribution entre les associés sont insuffisants pour verser intégralement le Droit de Liquidation Préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées, alors ces actifs seront distribués entre les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées, proportionnellement aux montants auxquels ils auraient eu droit autrement.

Pour les besoins de la présente clause 16.2, le Droit de Liquidation Préférentiel de Classe A désignera la somme des arriérés et des sommes cumulées de dividendes préférentiels impayés dont l'Assemblée a pu allouer, conformément à l'article 15.2 ci-dessus, aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe A, calculée à la date de retour du capital et exigible que ce dividende préférentiel non payé ait été déclaré ou perçu ou non, réduction faite de tout retour de capital, ce paiement étant effectué sur base d'égalité par part sociale; le Droit de Liquidation Préférentiel de Classe B désignera la somme des arriérés et des sommes cumulées de dividendes préférentiels impayés dont l'Assemblée a pu allouer, conformément à l'article 15.2 ci-dessus, aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Classe B, calculée à la date de retour du capital et exigible que ce dividende préférentiel non payé ait été déclaré ou perçu ou non, réduction faite de tout retour de capital, ce paiement étant effectué sur base d'égalité par part sociale."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'agir pour le compte de la Société aux fins d'enregistrer les changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 8.500.- Euros.

Exonération du droit d'apport

Puisque l'apport en nature se compose de l'ensemble des actifs et passifs de l'Associé Unique, une société constituée dans l'Union Européenne, à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. BEERENS; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, Relation LAC/2008/29527. — Reçue douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106054/211/954.

(080123110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Agrabah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.279.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106105/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04446. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Avion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 14.246.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106049/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03149. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**International Engineering Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. International Engineering Holding S.à.r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.206.

Statuts coordonnés rectificatifs des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008 sous référence L080103316.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008095623/7241/13.

(080109569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Alban Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.949.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour ALBAN COMPANY SARL

Signature

Référence de publication: 2008101285/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10434. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

PG, photogen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6131 Junglinster, 3, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg F 7.689.

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, objet social

Art. 1^{er}. L'association est constituée sous forme d'une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. Elle est dénommée "photogen", appelée en ce qui suit "association" ou en abrégiation "PG". Elle a son siège au numéro 3, rue Nicolas Glesener, L-6131 Junglinster.

Art. 2. L'association a pour objet:

- a) de faciliter aux sociétaires la perfection dans l'art et les applications de la photographie;
- b) d'organiser des cours, des séances de travail et conférences, des excursions et sorties-études, des concours et des expositions;
- c) de participer par le biais de la photographie à la vie culturelle et artistique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Le site internet www.photogen.lu, pour lequel l'association assume la responsabilité, permet aux membres de développer une partie de leurs activités et sert comme plate-forme de communication entre eux.

Titre II. - Membres

Art. 5. Est membre du PG toute personne agréée par le conseil d'administration de l'association. Le nombre de membres ne peut être inférieur à cinq. La liste des membres est tenue à jour et déposée au greffe du tribunal au plus tard un mois après l'assemblée générale.

Art. 6. L'affiliation d'un nouveau membre est subordonnée:

- a) à l'enregistrement gratuit sur le site internet www.photogen.lu;
- b) en exprimant, son désir de vouloir adhérer à l'a.s.b.l. en remplissant le modèle prévu à cet effet sur le site internet;
- c) à l'adhésion aux présents statuts;
- d) au paiement de la cotisation.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire signalée à l'aide du modèle prévu à cet effet sur le site internet;
- b) par le non-paiement de la cotisation annuelle;
- c) par l'exclusion.

Art. 8. Le membre peut être exclu de l'association si, d'une manière quelconque, il porte gravement atteinte aux intérêts de l'association et après avoir été préalablement appelé par lettre recommandée à fournir ses explications. La

proposition d'exclusion sera formulée par le conseil d'administration, mais devra être approuvée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 9. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 10. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 50 € (cinquante Euros).

Art. 11. La liste des membres est mise à jour chaque année au 31 décembre.

Titre III. - Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration comprenant un minimum de cinq et un maximum de 14 administrateurs, à être élus pour une durée de trois années par l'assemblée générale. Chaque année un tiers des administrateurs est sortant et rééligible. Le conseil d'administration élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont comme suit: le président représente l'association, convoque l'assemblée générale et les réunions du conseil d'administration, le vice-président remplace le président lors de ses absences, le secrétaire s'occupe de la correspondance et des publications, le trésorier gère les comptes. En cas d'absence ou d'empêchement du président et du vice-président, les fonctions afférentes sont assumées par le membre avec l'ancienneté la plus élevée au sein du conseil d'administration, en cas d'égalité l'âge faisant foi.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures d'administrateurs, dont l'un doit être le président ou le secrétaire, sont nécessaires.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des commissaires aux comptes. A fin d'examen, l'assemblée désigne deux commissaires aux comptes. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Titre IV. - Assemblées

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres en fait la demande par écrit ou par E-Mail (lettre électronique) au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 8 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant un simple E-Mail (lettre électronique) devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- a) la modification des statuts;
- b) la nomination et révocation des administrateurs et des commissaires aux comptes;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) la dissolution de l'association.

Art. 18. Le conseil d'administration est chargé de transmettre aux membres les comptes rendus de l'assemblée générale.

Titre V. - Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée si ce n'est à la majorité des deux tiers des voix. Si deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Titre VI. - Divers

Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une association d'utilité publique.

Art. 21. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 22. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglementé dans les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Art. 24. Les statuts précédents ont été écrits par l'assemblée du 16.06.2008, réunissant les membres suivants:

Johny Goerend, Hautcharage

John Oesch, Scheidgen

Lydie Goerend, Clémency

Marc Gerard, Oberkorn

Yannick Schmidt, Echternach

Marc Lazzarini, Dudelange

Approuvé à l'unanimité des membres présents à l'assemblée convoquée à cette fin:

Pour le conseil d'administration de photogen:

Goerend, Johny, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 42, cité Bommelscheuer, L-4953 Hautcharage

Oesch, John, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 1, cité du Bois, L-6250 Scheidgen

Schmidt, Yannick, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 31, route de Wasserbillig, L-6490 Echternach

Goerend, Lydie, infirmière, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 51A, rue de Grass, L-4964 Clémency

Gerard, Marc, photographe, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 174, avenue Charlotte, L-4531 Oberkorn

Lazzarini, Marc, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 98, rue Lentz, L-3509 Dudelange.

Fait à Luxembourg, le 16.06.2008.

Référence de publication: 2008106003/9313/118.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08590. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Mill Street Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.454.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Mill Street Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008106064/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06692. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Twins Investments International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.497.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106111/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05274. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Twins Investments International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.497.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106114/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05277. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Finimmo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106115/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06104. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2008.

ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008106119/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07532. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080122718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2008.

ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008106121/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07521. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080122713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

LSREF Lux Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.855.

STATUTES

In the year two thousand and eight, the first of August,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, professionally residing in Luxembourg,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 1 of August 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop

and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSREF Lux Investments VI S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented,

and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at two thousand one hundred Euro (2.100.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers:

- Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711, N. Haskell Ave, 1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

- Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- as B manager:

- Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier août

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée auprès de la société Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "LSREF Lux Investments VI S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à deux mille cents euros (2.100.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant "A":

- Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Ave, 1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

- M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- en tant que gérant "B":

- M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. LAC/2008/33264. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents, Eur 0,50% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106059/5770/289.

(080122756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

GENPASA Environmental Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.510.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour Genpasa Environmental Holdings S.à r.l.

Représenté par Eurolex Management S.A.

Gérant

Représenté par Monsieur Matthijs BOGERS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008106124/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06432. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

GDX International Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.376.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

GDX International Holdings S. à r. l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008106127/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06312. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Triagoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.803.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106129/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06138. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Photon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.536.

In the year two thousand and eight, on the eighth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Carlyle MENA Partners, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 19481, acting through its general partner Carlyle MENA General Partner, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 19242,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 8, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Photon S.à r.l." (the "Company") with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.536, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary on November 6, 2006, published in the Memorial C n ° 2380 of December 21, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The sole shareholder resolves to convert the five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, to be fully paid up.

Subscription - payment

Carlyle MENA Partners, L.P., prenamed, declared to subscribe for all of the nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new shares and fully pay them up in the nominal amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-), by contribution in cash in the same amount.

The amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately eight thousand Euro (€ 8,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Carlyle MENA Partners, L.P., un exempted limited partnership enregistré et soumis aux lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, KY1-9002 George Town, Grand Caïman, enregistré au près du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro 19481, agissant par son associé commandité Carlyle MENA General Partner, L.P., un exempted limited partnership enregistré et soumis aux lois des Iles Caïman, ayant son siège sociale à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré au près du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro 19242,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Photon S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.536, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 6 novembre 2006, publié au Memorial C n° 2380 du 21 décembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide de convertir les cinq-cents (500) parts sociales ordinaires existantes d'une valeur de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune en douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur d'un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune à libérer intégralement.

Souscription - libération

Carlyle MENA Partners, L.P., susnommée, déclare souscrire toutes les neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-), par apport en numéraire du même montant.

Le montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euro (€ 8.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. CUISSET; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28665. - Reçu: quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents (4937,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106051/211/110.

(080123118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 49.280,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 185 du 20 février 2003.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

103665

NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008106199/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06955. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Cedamco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.349.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106286/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Colart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.583.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106285/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Bankinter International Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.178.

—
Extraits dissolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 8 juillet 2008.

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur José Pan de Soralue en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.

Extraits certifiés sincères et conformes
Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008106290/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Superga Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2008

L'Assemblée générale prend la décision de révoquer Monsieur Luc VERELST de ses fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, un nouvel administrateur, à savoir:

Madame Sandrine ANTONELLI, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à Luxembourg, L-1150.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

SUPERGA TRADEMARK S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106284/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

KBC Access Fund Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.882.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour un nouveau mandat de 5 ans:

- Monsieur Stefan Duchateau 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles,
- Monsieur Edwin de Boeck 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles
- et Monsieur Jacques Morjaen 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC ACCESS FUND CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106289/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Saltus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 110.210.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Free Haven Limited / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

F. van Bellingen

Représentant permanent

Référence de publication: 2008106322/2864/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05904. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

San Luis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.820.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008

L'Assemblée Générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST, administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010

Extrait sincère et conforme

SAN LUIS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106283/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Th-VEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 16 juin 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: Van Lanschot Management S.A., Van Lanschot Corporate Services S.A. et Monsieur Johannes Hubertus Petrus Maria Theeuwes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2013;

- l'assemblée renomme AACO S. à r.l., Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

Mamer, le 04 août 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008106295/695/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Castello (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.838.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008106343/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06275. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 94.353.

—
EXTRAIT

De l'assemblée générale extraordinaire de la société L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.) du 15 juillet 2008 ressort le suivant:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Guy Muller, demeurant à L-Strassen, du 5 juin 2008, enregistrée à Diekirch le 17 juin 2008, déposée au registre de commerce le 17 juin 2008 et non notifiée à la société L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.). Cette démission prend cours à partir du 5 juin 2008.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 5 juin 2008 pour une durée de six ans, Madame Katrin Hansen, expert-comptable, demeurant à B-4780 St.Vith, Rodter Strasse 38. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2014.

2. De même, l'assemblée générale prend acte de la démission de l'administrateur, LUCKY-INVEST HOLDING S.A. ayant son siège à L-9227 Diekirch, du 5 juin 2008, enregistrée à Diekirch le 9 juin 2008, déposée au registre de commerce le 16 juin 2008 et non notifiée à la société L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.). Cette démission prend cours à partir du 5 juin 2008.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur avec effet au 5 juin 2008 pour une durée de six ans, Monsieur REUSCH Jean-Claude, demeurant à B-4784 St.Vith, Neundorf 2. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2014.

3. L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans les mandats d'administrateur des sieurs PALM Guido, demeurant à L-9942 Basbellain et PALM Reinhold, demeurant à B-4730 Raeren. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2014.

4. L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur PALM Reinhold, demeurant à B-4730 Raeren. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Basbellain, le 15 juillet 2008.

Signatures

Un responsable de la société

Référence de publication: 2008106318/800953/36.

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2008, réf. DSO-CT00187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080123027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

AMS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.671.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106323/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06794. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Cimenterie Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 2, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 123.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106324/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03354. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Complus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.647.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106325/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02589. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Luxcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.
R.C.S. Luxembourg B 92.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106326/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04181. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Viva Gestions Hôtelières S.A., Société Anonyme,
(anc. Sweet World S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 74.602.

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWEET WORLD S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74602, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C numéro 431 du 17 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 920 du 25 octobre 2001;

- suivant acte sous seing privé en date du 27 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 411 du 14 mars 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2183 du 3 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en VIVA GESTIONS HOTELIERES S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en VIVA GESTIONS HOTELIERES S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'alinéa premier de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VIVA GESTIONS HOTELIERES S.A."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: THILL; FERNANDES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008. Relation GRE/2008/3409. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107896/231/58.

(080124434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de vente et d'achat de parts sociales, en date du 7 juillet 2008, que Reckitt Benckiser NV, une société constituée sous les lois des Pays-Bas, et ayant son siège social à Siriusdreef 14, Hoofddorp, 2132 WT, Pays-Bas, a transféré 125 parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à Reckitt Benckiser Investments (N° 5) S.à r.l., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.839.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour extrait conforme

Catherine Dessoy

Gérant

Référence de publication: 2008107875/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Ignis et Glaciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 28, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 115.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107910/231/14.

(080124753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Cycle Operation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107909/231/14.

(080124885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107906/231/14.

(080124720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Tradboat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008107893/212/12.

(080124648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

PME Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 48.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107912/231/14.

(080124637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107914/231/14.

(080124541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Euroconsulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 103.436.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. August 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2008107915/231/14.

(080124526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Dano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

103673

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008107892/212/12.

(080124668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Gingembre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 138.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107907/231/14.

(080124776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Kreizheck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107904/231/14.

(080124643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Kurt s.à r.l. Entreprise et Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107903/231/14.

(080124620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Amadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

103674

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008107895/212/12.

(080124687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Solenza Investments S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 43.035.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2008 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2010.

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Administrateur-Délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur, EURAUDIT Sarl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008107889/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

WANEES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 128.965.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MONTAIGNE LUXEMBOURG S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128965, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567 du 26 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en "WANEES Luxembourg S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "WANEES Luxembourg S.A." et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WANEES Luxembourg S.A." (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; LUX; - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2008. Relation GRE/2008/3223. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107898/231/55.

(080124443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Lynxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

Les statuts coordonnés de la société au 25 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juillet 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008107899/243/13.

(080124473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Ancienne E.F.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 9.291.

Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2008 que:

1) Messieurs ELSEN Gust

MAQUET Mathis

MINDEN Ben

ZIGRAND Armand

demeurant tous à Luxembourg 7, rue Christophe Plantin

sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

Le mandat du commissaire est confié à la société Autonome de Révision avec siège à Luxembourg.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2009.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

ANCIENNE EFG SA

Signatures

Référence de publication: 2008107886/2511/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Capricho s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008107900/231/15.

(080124540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juillet 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008107897/219/13.

(080124724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Sage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008107901/231/14.

(080124551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Bressart Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008107894/231/12.

(080124642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

MTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MTC INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49744, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 4 avril 1995,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 14 octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

" **Art. 1. (deuxième phrase).** The registered office is established in Luxembourg."

version française:

" **Art. 1^{er}. (deuxième phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008, Relation GRE/2008/3417. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107902/231/59.

(080124454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Sage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.163.

In the year two thousand and eight, on the thirty first day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The limited liability company "Riverside Asia Childcare, LLC", a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4559153,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, prenamed, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Sage Holdings S.à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 128163, incorporated by deed of M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on May 9, 2007, published in the Mémorial C number 1410 of July 10, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of thirty eight thousand Euro (EUR 38,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand and five hundred Euro (EUR 50,500.-) by the issue of seventy six thousand (76,000) new shares with a nominal value of fifty Cents (EUR 0.50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

There now appeared, Mr. Alain THILL, prenamed, who declares subscribing in the name and on behalf of the company "Riverside Asia Childcare, LLC", prenamed, the seventy six thousand (76,000) new shares and paying said shares fully by contribution in cash of thirty eight thousand Euro (EUR 38,000.-).

The amount of thirty eight thousand Euro (EUR 38,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend paragraph one of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at fifty thousand and five hundred Euro (EUR 50,500.-) divided into one hundred and one thousand (101,000) shares with a nominal value of fifty Cents (EUR 0.50) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Riverside Asia Childcare, LLC", une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4559153,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Sage Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128163, constituée par acte de M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1410 du 10 juillet 2007,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit mille Euros (EUR 38.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cinquante mille cinq cents Euros (EUR 50.500,-) par l'émission de soixante-seize mille (76.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Cents (EUR 0,50) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription-paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Alain THILL, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la société "Riverside Asia Childcare, LLC", pré-nommée, les soixante-seize mille (76.000) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de trente-huit mille Euros (EUR 38.000,-).

La somme de trente-huit mille Euros (EUR 38.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille cinq cents Euros (EUR 50.500,-) représenté par cent une mille (101.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Cents (EUR 0,50) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2008, Relation GRE/2008/3335. — Cent quatre-vingt-dix euros 0,5 %: 190,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107932/231/103.

(080124548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Macca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 108.570.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008106172/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05620. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Rosch Beteiligung SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.369.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106133/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06132. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Research & Development International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.823.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106135/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06130. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.
